

MARCHÉ DE NOËL et DE L'ARTISANAT
MANIFESTATION TELETHON 57 W 319
Salle des Fêtes de SEMÉCOURT
SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026 de 14 à 18 h
DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2026 de 10 à 18 h

Je soussigné (é), NOM

Prénom.....

Adresse

.....

Tél : Mail :

Sollicite mon inscription en qualité d'exposant au Marché de Noël et de l'Artisanat, qui se déroulera le samedi 28 novembre de 14 à 18 h et le dimanche 29 novembre de 10 à 18 h à la salle des fêtes de FEVES dans le cadre du Téléthon 57 W 319

L'exposant s'engage à présenter uniquement des produits qu'il aura confectionnés.

Description de l'activité et photos à envoyer par courriel à : idasendelar@gmail.com

.....

.....

Nombre de tables (1,80 m X 0,75) souhaitées (10 € l'unité au bénéfice du Téléthon)3 maximum

Nombre de chaises

Prise électrique 5 € : OUI NON

LOT tombola au bénéfice du Téléthon :

Un chèque de caution de 50 € à l'ordre de l'AFM Téléthon est exigé à l'inscription, restitution sur le stand le dimanche 29/11 à 17 H 30.

Inscription validée après acceptation par retour de courriel et sous réserve de recevoir le dossier d'inscription rempli et accompagné du chèque de caution.

Votre signature vaut acceptation du présent règlement.

Signature :

Personnes à contacter : Madame Ida SENDELAR 06.98.31.11.38 - Madame Joelle FALZONE 06.62.44.08.57

REGLEMENT

Ce marché de Noël et de l'Artisanat est organisé exclusivement au bénéfice du Téléthon, que ce soit par l'intermédiaire des exposants qui réservent des tables que par les personnes qui achèteront des tickets de tombola au prix de 2 €.

L'organisateur optera pour l'emplacement de chaque stand.

Installation le samedi 28 Novembre à partir de 9h00 et démontage des stands le dimanche 29 novembre à partir de 17h30.

1. Merci de prévoir un lot pour notre tombola au bénéfice du Téléthon à nous remettre lors de votre arrivée.
2. Les ventes se feront directement de l'exposant au client.
3. L'exposant se chargera d'habiller les tables fournies.
4. La présence des exposants est obligatoire pendant cette journée.
5. Les artisans le désirant pourront travailler sur place.
6. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les œuvres et objets d'arts exposés (vol, détérioration...).
7. Le chèque de caution de 50 € à l'ordre de l'AFM Téléthon est à joindre obligatoirement pour valider l'inscription.
8. Le dossier d'inscription accompagné du chèque de caution seront adressés à :

Mme SENDELAR IDA 14 RUE NATIONALE 57280 Semécourt

Il sera restitué aux exposants, **sur place, le dimanche à partir de 17h30**. En cas d'annulation d'inscription, de défection, du non-respect de la vente des produits listés ou de départ avant 17h30, il sera encaissé.

9. En cas d'annulation du marché, aucun dédommagement ne pourra être demandé à l'organisateur. Le chèque de caution sera restitué.

10. L'exposant s'engage à ne présenter aucune denrée alimentaire ET simple produit de négoce sur son stand.

Signature